

## Service de l'économie rurale

*Rapport d'activité 2025*

**JURA**  
L'  **RIGINAL** 



# Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Améliorations structurelles.....	3
2.1	Contributions pour les bâtiments et les projets de développement régionaux.....	3
2.2	Crédits d'investissement (CI), Aide aux exploitations paysannes (AEP), Prêts de développement rural (PDR), Fonds de développement rural durable (PDRD) et Fonds du service ...	4
2.3	Rapports, préavis et examens de conformité lors de procédures de demande de permis de construire en zone agricole.....	8
2.4	Remise du prix 2025 de l'innovation et de l'excellence en agriculture.....	9
3	Améliorations foncières.....	10
4	Paiements directs.....	16
4.1	Évolution des structures et de la production.....	16
4.2	Mesures en faveur de la biodiversité.....	17
4.3	Mesures en faveur de la qualité du paysage.....	20
5	Droit foncier rural et viticulture.....	21
5.1	Activités de droit foncier.....	21
5.2	Décisions liées au bail à ferme.....	21
5.3	Publication de la statistique foncière.....	21
5.4	Évolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles.....	21
5.5	Viticulture.....	23
6	Production animale.....	24
6.1	Dépenses 2025 en faveur de l'élevage.....	24
6.2	Marchés publics de bétail.....	24
6.3	Marchés de moutons.....	25
6.4	Organisation de concours.....	26
7	Autres activités.....	30
7.1	Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances.....	30
8	Personnel du Service au 31 décembre 2025.....	31

# 1 Introduction

Le rapport ECR donne un aperçu détaillé des activités réalisées par le Service de l'économie rurale. Il sert en priorité de recueil statistique permettant de suivre l'évolution de l'agriculture jurassienne. Il renseigne sur les dépenses de l'État et la mise en œuvre de la politique agricole cantonale et fédérale.

## 2 Améliorations structurelles

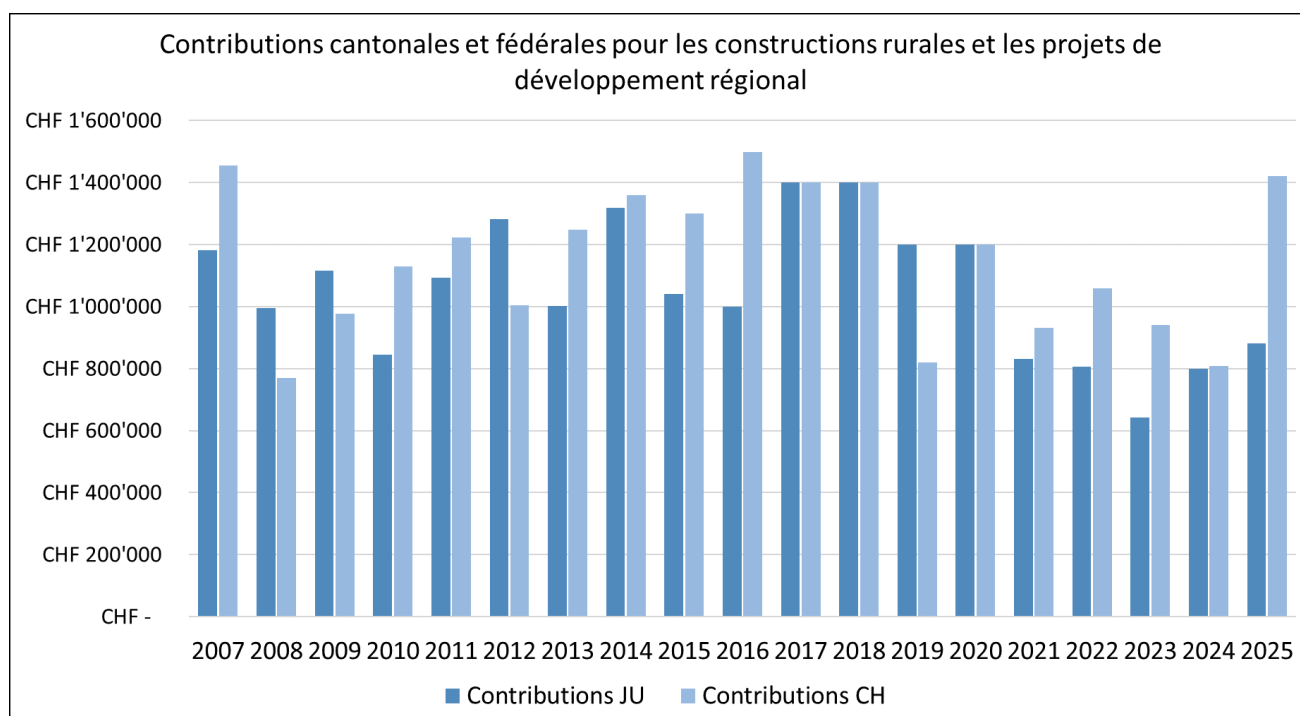
### 2.1 Contributions pour les bâtiments et les projets de développement régionaux

#### 2.1.1 Bâtiments

L'octroi de contributions non remboursables permet à l'État de soutenir des initiatives visant à améliorer les conditions de travail et la compétitivité des exploitations agricoles. Pour rester performants tout en respectant les exigences écologiques et le bien-être des animaux, les agriculteurs doivent adopter des pratiques d'exploitation rationnelles et durables. C'est ici que les aides à l'investissement jouent un rôle clé : elles permettent d'aménager des infrastructures modernes et efficaces, réduisant ainsi les coûts de production, tout en valorisant les espaces ruraux. Sans ces soutiens financiers, le renouvellement des équipements agricoles serait souvent économiquement impossible.

En 2025, le montant des contributions cantonales versé pour les bâtiments et les projets de développement régional a été de 881'110 francs.

Le montant des contributions fédérales a été de 1'420'291 francs. Le budget pour l'année 2026 prévoit un montant de 1'000'000 francs de contributions cantonales et un montant de 1'000'000 francs pour les contributions fédérales pour ces rubriques.



### 2.1.2 Projets de développement régional (PDR)

**Le PDR Créalait** a entamé sa cinquième année dans la phase de réalisation du projet. Il avait obtenu en 2021 les aides à l'investissement du canton du Jura et de la Confédération pour démarrer les investissements. Pour rappel, ce projet de développement régional (PDR) vise le développement de la transformation des produits laitiers dans le territoire cantonal. Il permettra en outre d'approvisionner une plus grande part de la population avec des produits locaux. Des investisseurs privés, des agriculteurs ainsi que des sociétés en mains agricoles, vont développer la production laitière, la transformation du lait, la logistique et les points de vente de produits laitiers et céréaliers. Les agriculteurs impliqués bénéficieront d'une meilleure rémunération par litre de lait transformé dans le canton en produits nouveaux ou traditionnels. La réception, le tri ainsi que la vente des cultures de niches ont été développés. Sur le plan financier, les contributions cantonales s'élèvent à 1'975'000 francs et celles de la Confédération à 2'468'000 francs pour un total d'investissements planifiés à 11'400'000 francs. Il faudra six ans pour que le projet soit complètement réalisé. À partir de ce moment-là, il est escompté que « Créalait » génère des revenus additionnels de 3'300'000 francs par an. Des retombées positives dont bénéficiera l'ensemble des acteurs régionaux de la filière laitière et céréalières. En 2025, les deux plus grands projets au sein de Créalait ont été inaugurés soit la fromagerie de Develier ainsi que le nouveau magasin « Kilomètre Zéro » à l'Agrocentre de Courtételle.

## 2.2 Crédits d'investissement (CI), Aide aux exploitations paysannes (AEP), Prêts de développement rural (PDR), Fonds de développement rural durable (PDRD) et Fonds du service

Les crédits d'investissement servent à cofinancer des mesures de construction dans les domaines de l'habitat et de l'exploitation agricole, mais aussi des reprises d'exploitations (aide initiale). Les prêts au titre d'aide aux exploitations visent à améliorer la situation financière des exploitations agricoles. Ces prêts sont remboursables et sans intérêt. Ils permettent également de soutenir des mesures écologiques et sociales.

### Commission des crédits agricoles

La Commission des crédits agricoles est l'organe d'exécution cantonal compétent en matière de crédits d'investissement et d'aides aux exploitations paysannes. En 2025, cette commission a été présidée par le Ministre de l'économie et de la santé, M. Stéphane Theurillat. Ses membres sont Mme Catherine Chételat (Mervelier), Mme Sonja Sauser (Le Noirmont), M. Etienne Ouevray (Chevenez) et M. Lionel Richard (Villars-sur-Fontenais). Elle est administrativement rattachée au service de l'économie rurale. Elle gère les ressources fédérales et cantonales au moyen de divers fonds. En 2025, la Commission des crédits agricoles a traité 76 demandes d'aides à l'investissement (68 en 2024), 36 cessions de rang (36 en 2024), 31 radiations de droit de gage (26 en 2024) et 7 interventions (2 en 2024). Une requête d'aides à l'investissement a été refusée en 2025 (0 en 2024). La Commission des crédits agricoles a traité et accepté 2 demandes de report de remboursement en 2025, (4 requêtes traitées dont 2 acceptées en 2024).

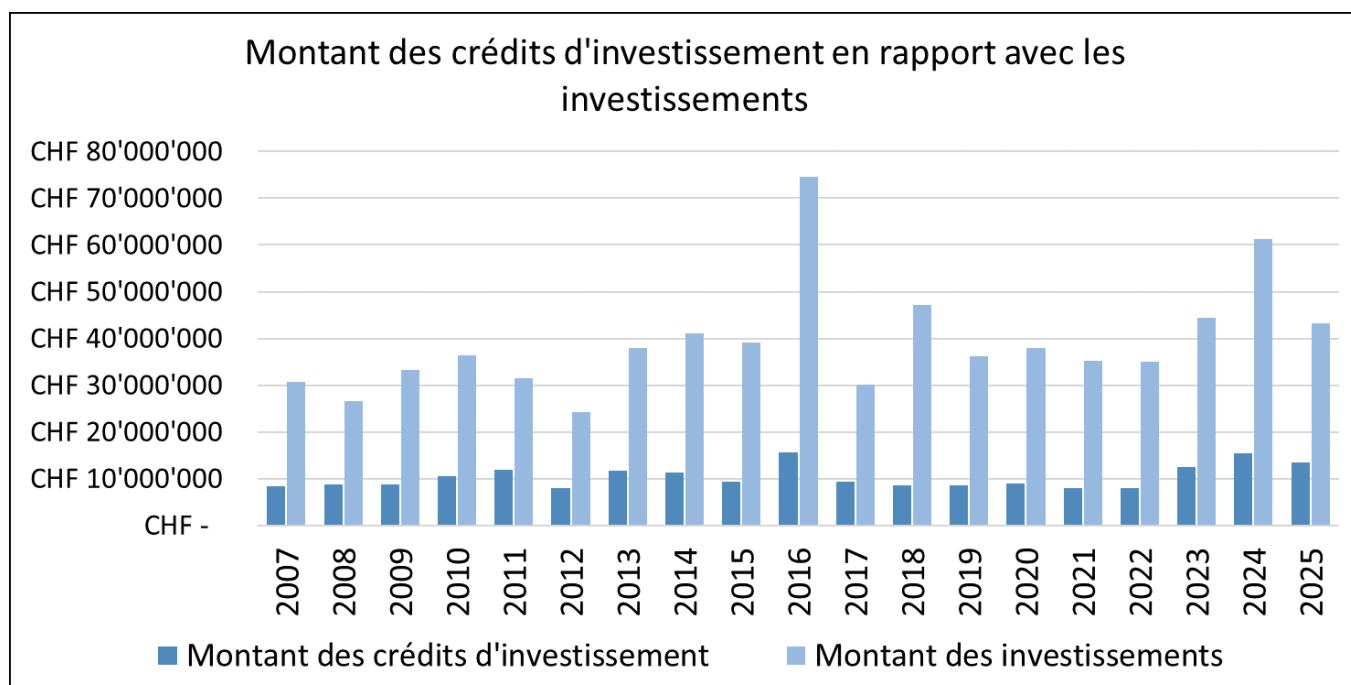
Le fonds de roulement pour les crédits d'investissement comptait 75,81 millions de francs au 31 décembre 2025. L'argent provenant du remboursement des crédits en cours est utilisé pour l'octroi de nouveaux crédits. En 2025, la Confédération n'a pas alimenté le fonds en question et le canton du Jura ne s'est pas vu attribuer de fonds additionnels provenant d'autres cantons malgré une demande de 4 millions supplémentaires.

Le fonds de roulement pour les prêts au titre d'aides aux exploitations comptait 12,65 millions de francs au 31 décembre 2025, dont 9,08 millions de francs provenaient de la Confédération et 3,56 millions de francs du canton.

## 2.2.1 Crédits d'investissement (CI)

Nombre de dossiers traités :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Aides initiales	22	16	11	13	16	14	17	26	21	21
Construction et transformation de ruraux	30	30	20	14	16	16	13	17	25	26
Habitations	12	10	6	8	10	5	8	9	5	10
Diversification	2	2	4	2	1	4	3	2	0	0
Achat exploitations (y.c achat de parcelles en 2025)	0	0	0	0	0	1	0	2	3	7
Personnes morales	5	9	1	3	4	2	3	5	6	0
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>67</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>47</b>	<b>42</b>	<b>44</b>	<b>61</b>	<b>60</b>	<b>64</b>



En 2025, les crédits d'investissement ont contribué au financement d'un montant de 43.2 millions de francs d'investissements dans les infrastructures agricoles jurassiennes (constructions et transformations de ruraux, d'habitations, de hangars agricoles, de fosses à lisier, de porcheries, de poulaillers, projets de diversification, démolitions de bâtiments en zone agricole, installations communautaires destinées à l'économie laitière, achat du capital fermier et achats de domaines agricoles ainsi que de SAU sur le marché libre). Ce montant était de 61.2 millions de francs en 2024.

Le montant important des investissements engendrés par les crédits d'investissement est explicable par des grands projets dans le cadre des constructions rurales, des remaniements parcellaires, de la production d'énergie renouvelable et un nombre important de reprises d'entreprises agricoles.

Le nombre de dossiers traités au niveau des crédits d'investissement est resté stable en 2025 (64 dossiers traités en comparaison à 2024 (60) ;

## 2.2.2 Aides aux exploitations paysannes (AEP)

Nombre de dossiers traités :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Conversion de dettes	5	11	8	9	4	8	3	7	5	3
Situation financière difficile	3	0	24	12	2	0	4	2	1	4
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>32</b>	<b>21</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>7</b>

Prêts octroyés pour l'ensemble des dossiers AEP (en francs) :

Année	Montant en francs		Année	Montant en francs
2012	679'500.-		2019	3'470'300.-
2013	271'000.-		2020	1'153'900.-
2014	320'000.-		2021	1'735'000.-
2015	1'457'200.-		2022	987'000.-
2016	888'200.-		2023	1'961'000.-
2017	1'935'800.-		2024	1'293'000.-
2018	2'786'200.-		2025	964'700.-

### Conversion de dettes

Le canton du Jura peut accorder aux exploitants d'une entreprise agricole des prêts sans intérêts au titre de l'aide aux exploitations paysannes (AEP) afin de remplacer des prêts coûtant intérêts. Le résultat de l'opération financière est une conversion de dettes. La mesure vise un désendettement de l'agriculture, c'est pourquoi un remboursement soutenu du prêt AEP est exigé.

Après le versement de l'AEP, la capacité de paiement de l'entreprise agricole doit être garantie. Ces prêts sont donc destinés aux exploitants agricoles qui ne rencontrent pas de difficulté de trésorerie afin de rembourser leurs dettes plus rapidement. En 2025, 3 AEP pour la conversion de dettes ont été acceptées par la Commission des crédits agricoles.

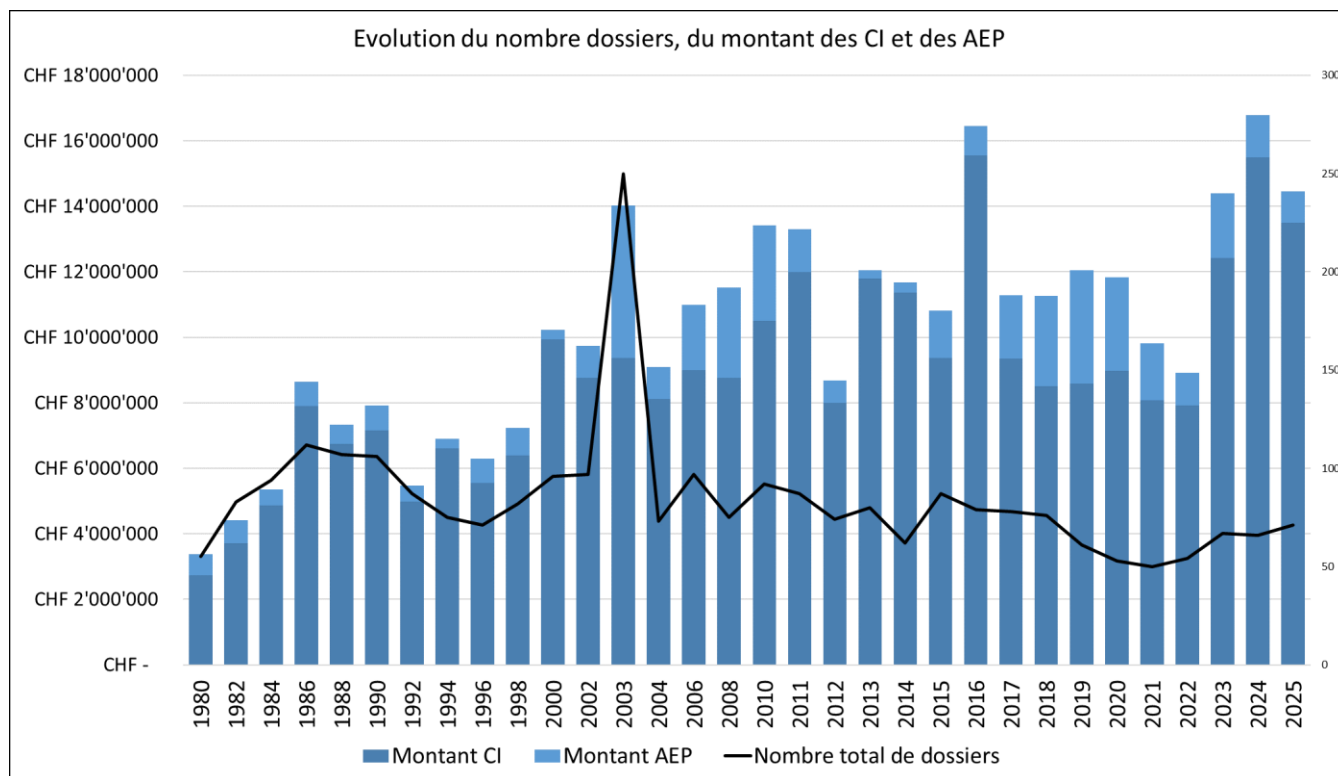
### AEP dans le cadre de "situation financière difficile"

En 2025, 4 AEP ont été allouées pour cette mesure, (1 en 2024).

## 2.2.3 Bilan CI et AEP

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Crédits d'investissement (en mio. de francs)	69,9	70,9	72,9	72,9	74,5	74,75	75,00	75,25	75,56	75,81
Aide aux exploitations agricoles (en mio. de francs)	12,8	12,8	12,6	12,6	13,8	13,65	13,4	13,2	12,89	12,65
Dossiers actifs	928	851	900	904	830	870	877	836	826	786

Globalement le nombre des prêts actifs a diminué en 2025 et a passé de 826 à 786 (- 40).



#### 2.2.4 Prêts de développement rural (PDR)

Au budget 2025, un montant de 100'000 francs destiné à cette mesure cantonale de soutien à des projets de diversification de l'agriculture était prévu. Il a été décidé d'arrêter de financer cette mesure. A noter qu'il est possible de soutenir ce type d'investissement par d'autres moyens (CI par exemple).

#### 2.2.5 Fonds de développement rural durable (PDRD)

Le fonds de développement rural durable a pour but de soutenir la réalisation de projets conformes au principe du développement durable, liés au développement de l'agriculture biologique et encourageant la production d'énergies renouvelables. Le soutien est apporté sous forme de prêts sans intérêt. Ce fonds cantonal est entré en vigueur le 1er janvier 2009 et provient majoritairement de la Fondation Sur-la-Croix. En 2025, ce fonds a été utilisé pour soutenir quatre projets par des prêts totaux de 465'000 francs. Un seul projet a été soutenu en 2024 avec un montant de 50'000 francs, alors qu'en 2023, trois projets ont été soutenus avec un montant total de 150'000 francs (en 2022, 3 projets agricoles pour un montant de 150'000 francs).

#### 2.2.6 Fonds du service (FS)

Durant l'année 2025, le fonds du service a été sollicité à une reprise avec l'octroi d'un nouveau prêt de 90'000 francs qui sera effectivement versé en 2026. Les amortissements se sont montés à 7'714 francs pour porter le solde des liquidités du fonds du service à 93'525.70 francs à la fin de l'année 2025. Ce fonds a été créé lors de l'entrée en souveraineté du canton du Jura en 1979. Il est utilisé pour soutenir des projets de diversification ou d'intérêt régional (centre collecteur, abattoirs, halle cantine dédiée à l'agriculture par exemple).

## 2.3 Rapports, préavis et examens de conformité lors de procédures de demande de permis de construire en zone agricole

Dans le cadre des procédures de demandes de permis de construire pour des infrastructures bâties en zones agricoles, le service de l'économie rurale est chargé de délivrer les autorisations de conformité à la zone et autres préavis. En 2025, avec 75 consultations rédigées à l'attention du Service du développement territorial (SDT) ou des communes (65 examens de conformité à la zone agricole et 10 préavis), il a été constaté une diminution des examens établis (93 en 2024). Ces examens de conformité, rapports et préavis sont déterminants dans les procédures de demandes de permis de construire des projets situés en zones agricoles.

Au terme de l'article 25 al. 2 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700), pour tous les projets de construction situés hors de la zone à bâtir, l'autorité cantonale compétente décide si ceux-ci sont conformes à l'affectation de la zone ou si une dérogation peut être accordée.

Dans le Jura, l'autorité cantonale compétente est définie à l'article 29c de la loi cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT ; RSJU 701.1). Dans un souci d'efficacité, d'économie et d'accélération des procédures administratives, cette dernière disposition légale a été modifiée le 26 juin 2019 par le Parlement cantonal.

Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> octobre 2019 (date d'entrée en vigueur de la modification légale), la nouvelle répartition des compétences administratives relatives aux projets de construction hors de la zone à bâtir doit être suivie ainsi :

- Les projets de construction situés hors de la zone à bâtir qui trouvent place dans l'aire forestière, dans les périmètres de protection de la nature et dans les périmètres réservés aux eaux sont examinés et autorisés par l'Office de l'environnement (ENV),
- Les projets de construction situés hors de la zone à bâtir relatifs à des exploitations agricoles sont examinés et autorisés par le Service de l'économie rurale (ECR) ;
- Les projets de construction situés hors de la zone à bâtir qui ne concernent pas les cas cités sous points a et b sont examinés et autorisés par le Service du développement territorial (SDT).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de consultations (examens de conformité à la zone agricole, rapports et préavis) ECR à l'attention du SDT	93	77	84	75	93	107	90	88	93	75

### **JURAC- Permis de construire en ligne**

La prestation JURAC du Guichet virtuel permet la gestion électronique des demandes de permis de construire. La digitalisation des formulaires et des processus permet à toutes les parties prenantes de traiter un dossier de son dépôt jusqu'à la décision. Des courriels renseignent en continu le requérant ou son mandataire sur l'avancement de son dossier.

## 2.4 Remise du prix 2025 de l'innovation et de l'excellence en agriculture

Le Gouvernement a décerné pour la cinquième fois le « Prix de l'innovation et de l'excellence en agriculture ». Le lauréat de l'édition 2025 est la famille de Messieurs Daniel et Thibault Studer à Lugnez, à la tête d'une exploitation agricole qui a misé sur la diversification des productions agricoles. La famille Studer a introduit une nouvelle production, la culture d'asperges blanches et vertes, jusqu'alors absente de notre région. Elle a fait le choix ambitieux de miser entièrement sur la vente de cette nouvelle production en circuit court qui garantit la fraîcheur, la traçabilité et le lien direct avec les consommateurs.

Ce prix répond aux trois piliers du développement durable que sont la qualité environnementale, l'équité sociale et l'efficacité économique. Six entreprises ont déposé un dossier pour tenter de décrocher la récompense de 10'000 francs offerte par le Gouvernement de la République et Canton du Jura. Le jury, composé de représentants des associations professionnelles agricoles et des consommateurs, s'est déterminé sur des projets qualitatifs. C'est finalement la famille Studer, de Lugnez, qui a remporté le prix, en reconnaissance de son engagement et de sa capacité à diversifier avec succès ses productions agricoles.

L'objectif de la famille Studer est de proposer un produit local, frais et de saison, en favorisant un circuit court intégral. La vente se fait uniquement via des cabanons en libre-service et des commerces de proximité, confirmant l'intérêt des consommateurs pour ce mode d'achat direct.

Les 5 autres entreprises ayant déposé un dossier sont :

- Mme et M. Jacqueline et Martin Buser, Montsevelier : Production de vigne naturelle
- Mme Léa Petitjean et M. Grégoire Gisiger, Berlincourt : Le Tofu du Pichoux
- Mme Elodie Odiet, Boncourt : La Pataterie
- MM. Etienne et Jean-Claude Girardin, Cornol : Séchoir solaire
- M. Sébastien Châtelain, Les Bois : La Ferme à champignons

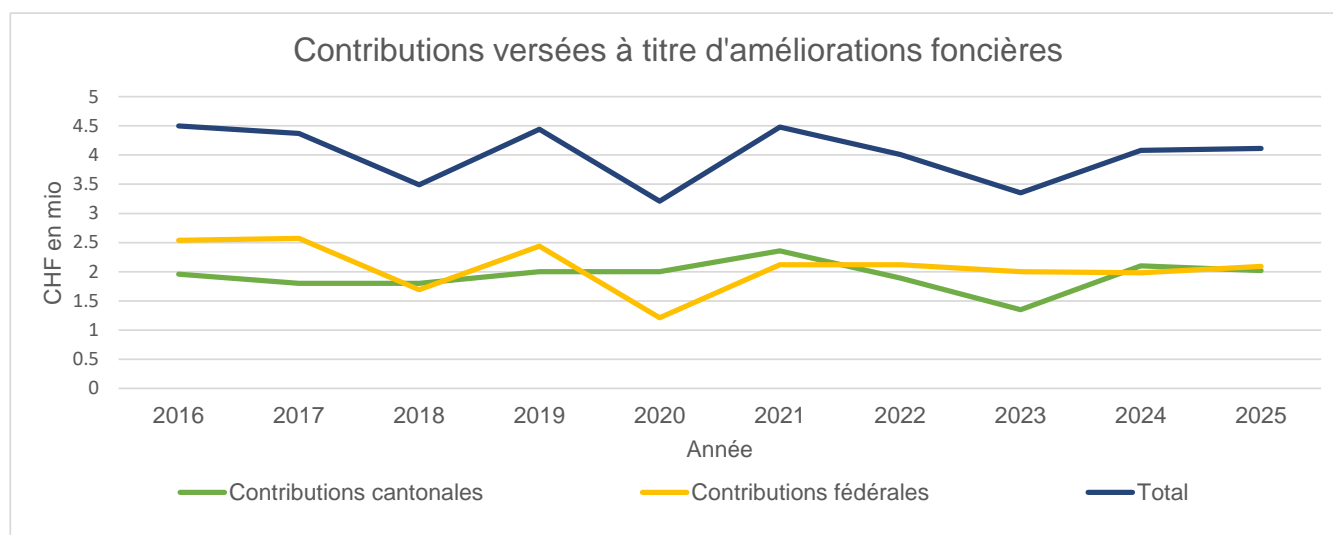
### 3 Améliorations foncières

#### État des dossiers d'améliorations foncières fin 2025

Communes (localités) actuellement en procédure de remaniement parcellaire	Bonfol Courtételle Les Genevez	Corban Ederswiler Montsevelier	Courchapoix Haute-Ajoie La Baroche Rocourt Mervelier
Entrées en possession des nouvelles parcelles en 2025	-		
Dissolution de syndicats de remaniements	Grandfontaine		
Remaniements parcellaires en discussion	Soulce - Undervelier, Movelier, Vermes		
Constitution d'un syndicat de remaniement parcellaire			
Approvisionnement en eau de villages et fermes en préparation	Undervelier – Soulce, Soubey, Saulcy, fermes Doubs Goumois-Pommerats, Delémont – Brunchenal, Vermes, St-Brais, Côtes du Doubs, Interconnexions Haut-Plateau, Soyhières, Les Rangiers, autres petits projets		
Approvisionnement en eau de villages et fermes en réalisation	Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF III), SEVT (interconnexion A16), fermes sur communes dans la vallée du Doubs, autres petits projets : Les Enfers - Patalours,		
Accès de fermes et desserte rurale en cours de préparation	Syndicat Wüstmatt-Ramboden (Envelier), Fermes Chez Renaud et sur Soulce (Envelier) ; Val-Terbi, réfections des chemins ; autres petits projets		
Accès de fermes et dessertes rurales en cours de réalisation	Clos du Doubs, Muriaux (réseau communal, 1 <sup>ère</sup> étape), Saignelégier, St-Ursanne (accès de fermes), Syndicat Schönenberg, autres petits projets ; Soubey (réseau communal, 3 <sup>ème</sup> étape), Syndicat de chemins Les Bois 2 (3 <sup>ème</sup> étape), Bourrignon, autres petits projets : ferme Grandgiéron; Bure chemin du Paradis, Mettembert ferme Dominé, Bure étape 1, Sceut-dessous, Frésard Christian (électricité)		
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), étude en cours	Les Pommerats, Saignelégier, Les Breuleux		
PGI en cours de réalisation	-		
Irrigation	-		

### Contributions versées pour les améliorations foncières de 2016 à 2025

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Contributions cantonales (en mio. de francs)	1.96	1.8	1.8	2.0	2.0	2.36	1.89	1.35	2.1	2.02
Contributions fédérales (en mio. de francs)	2.54	2.57	1.69	2.44	1.21	2.12	2.12	2.00	1.98	2.09
<b>Total</b>	<b>4.5</b>	<b>4.37</b>	<b>3.49</b>	<b>4.44</b>	<b>3.21</b>	<b>4.48</b>	<b>4.01</b>	<b>3.35</b>	<b>4.08</b>	<b>4.11</b>

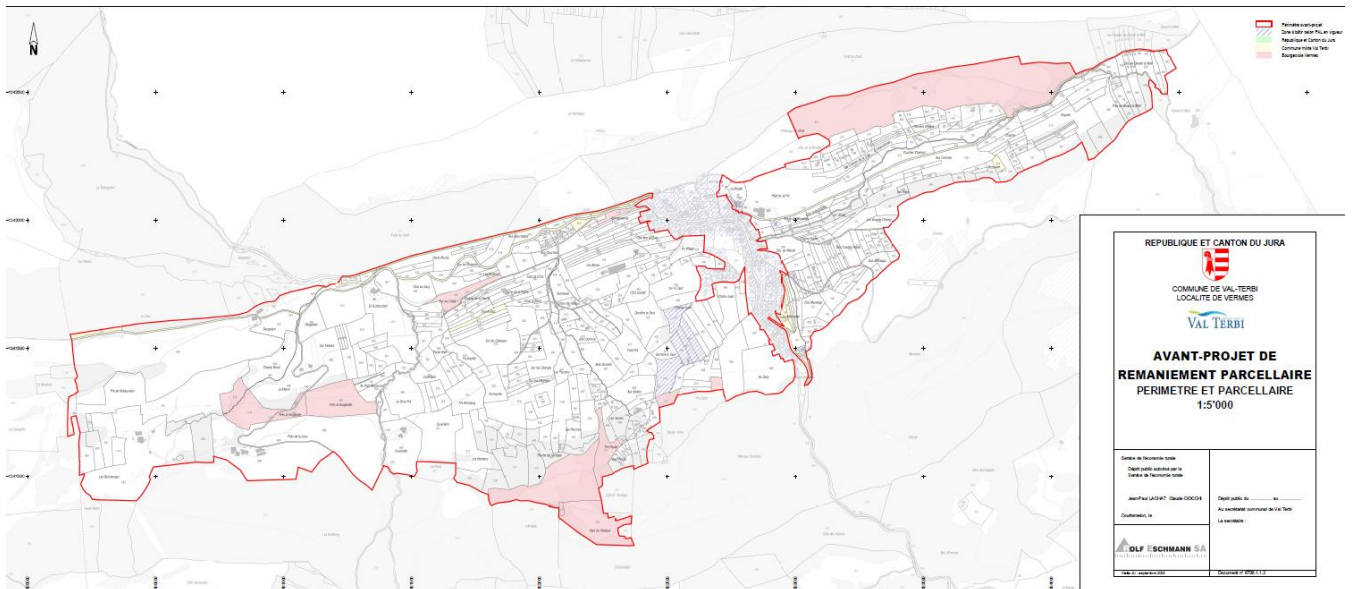


### Remaniements parcellaires

- A la Baroche et Haute-Ajoie, les études pédologiques ont bien avancées dans le courant de l'année 2025
- Le bureau technique a été nommé pour le RP de Mervelier
- Pour le Remaniement parcellaire de Bonfol, les travaux de génie civile sur le terrain ont grandement avancé en 2025 ;
- Les travaux dans le Remaniement parcellaire (RP) des Genevez se poursuivent (travaux de génie civil et nouvelle colonie).
- Grandfontaine, le SAF a été dissout
- Soulce-Undervelier, visite fédérale et rencontre entre ministres sur le dossier du Miéry
- Vermes, visite des services de l'Etat
- Movelier, première approche par un bureau technique



*Bandes de roulement béton réalisé dans le cadre d'un remaniement parcellaire*



*Projet de Périmètre SAF Vermes, en cours d'élaboration*

### Alimentation en eau

- Les travaux préparatoires se sont poursuivis pour différents gros projets SEVT interconnexion A16, fermes dans les côtes du Doubs à Saignelégier, etc.) ; Les travaux pour la 3<sup>ème</sup> étape des fermes dans le Val-Terbi (SEVT) ont été réalisés.
- Différents projets d'interconnexions sont en préparation (Undervelier-Soulce, Soubey, Vermes, Courroux, Haut-Plateau, etc.) ; pour ces dossiers, il n'y a en principe pas de subventions d'améliorations foncières (AF) cantonales, vu les subventions élevées de l'Office de l'environnement (ENV) ; toutefois, en fonction de l'importance agricole de ces raccordements, une subvention de l'Office fédérale de l'agriculture (OFAG) peut être sollicitée ;
- Différentes adductions d'eau ont été engagées en 2025 ou sont en préparation pour des fermes isolées notamment pour Patalours aux Enfers; de nouvelles demandes sont arrivées en raison de l'évolution du climat, avec de longues périodes sans pluie et de fortes canicules, les fermes non raccordées à un réseau public engagent des demandes à notre service. Un raccordement à un réseau public provoque des charges supplémentaires de quelques milliers de francs par année pour une exploitation avec du bétail.

### Desserte rurale

- Les travaux ont continué pour différents gros projets (Soubey 3<sup>ème</sup> étape, Syndicat de chemins Les Bois 2 (SCB2) 3<sup>ème</sup> étape, Saignelégier) ;
- Syndicat de chemins Envelier - Grande Schönenberg. Des discussions sont en cours quant à la suite à donner à ce syndicat.
- Les travaux pour les chemins, de Grandgiéron, Courgenay et Bure
- Projet de mise en dur de 6 chemins ruraux à Envelier, fermes de Chez Renaud et Sur Soulce.

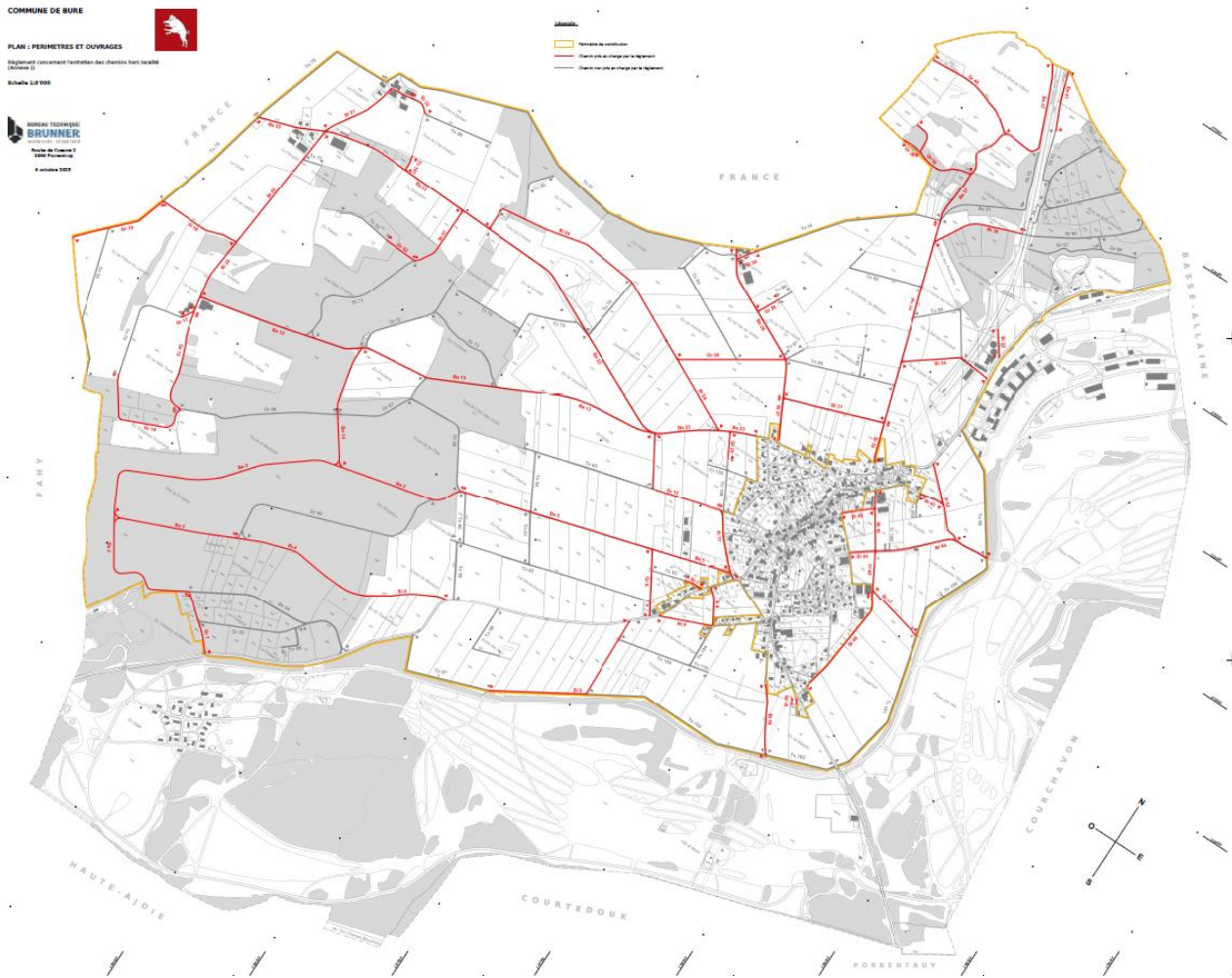
### Dossiers transversaux

- Les plans d'aménagement locaux (PAL) des communes reçus pour consultation et préavis d'ECR ont été nombreux en 2025.
- De nombreuses demandes de préavis pour des installations en zone agricoles nous sont parvenues (ESTI ; Chemins de fer, ...)
- La digitalisation des drainages cantonaux ainsi que le modèle de géodonnées minimales demandé par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) sont pratiquement terminés. Les travaux vont se poursuivre en 2026 avec la mise à disposition des données sur le géoportail.



*Exemple d'un plan de drainage qui a été numérisé.*

- Plusieurs règlements d'entretien des chemins communaux, avec plans, ont été réalisés et mis à jour en 2025, à savoir les règlements de Bure, Courrendlin-Rebeubelier-Vellerat, Basse-Vendline, Saint-Brais, Les Bois, Courgenay et Clos du Doubs.



Exemple du plan d'entretien des chemins de la commune de Bure.

## 4 Paiements directs

### 4.1 Évolution des structures et de la production

Le recensement a eu lieu à la fin du mois de février. Pour les bovins, les effectifs ont été recensés sur la base de la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA). Toutes les autres données ont été saisies sur Acorda.ch.

#### Résumé des données principales

	1999	2007	2013	2019	2020	2022	2024	2025
<b>Exploitations agricoles</b>								
Recensées	1'144	1'066	970	926	917	907	894	886
Dont PER	1'097	968	857	746	730	705	679	685
Dont BIO	47	98	113	180	187	202	205	201
Communautés	-	52	47	40	37	37	38	35
SAU totale (en hectares)	39'301	40'289	40'258	40'226	40'344	40'280	40'630	40'689
<b>Production végétale (en hectares)</b>								
Prairies	17'580	19'606	19'832	19'453	19'537	19'445	19'519	19'402
Pâturages (sans communaux)	8'290	9'555	9'628	9'580	9'581	9'366	9'600	9'599
Pâturages d'estivage	-	5'791	5'791	5'791	5'791	5'791	5'791	5'791
Céréales panifiables	4'400	2'651	3'229	3'666	3'493	3'619	3'609	3'725
Céréales fourragères	4'330	3'788	2'644	1'845	2'200	2'224	1'937	1'871
Maïs-grain	313	208	142	172	241	230	228	272
Maïs d'ensilage et vert	2'132	2'391	2'490	2'207	2'151	2'178	2'259	2'335
Oléagineux	890	972	1'010	1'096	1'188	1'284	1'336	1'342
Pois protéagineux / féverole / méteil pois-orge	105	168	176	463	452	326	182	155
Pommes de terre	109	56	36	26	26	36	38	40
Betteraves sucrières	334	339	352	525	565	526	641	695
Tabac	35	40	42	36	36	34	35	31
Surfaces à litière, haies, bosquets	252	280	365	466	474	494	517	32
<b>Production animale</b>								
Bovins totaux	55'715	58'745	58'903	58'723	57'674	57'372	59'117	59'100
Vaches	20'215	22'770	23'385	23'081	22'988	22'700	22'894	22'943
Vaches laitières	-	15'610	16'129	15'327	15'003	14'588	14'186	14'065
Autres vaches, dont allaitantes		6'282	7'256	7'754	7'985	8'112	8'708	8'878
Génisses et taureaux de plus d'un an (dès 2009 : y.c. engraissement)	13'572	13'542	16'392	15'985	15'260	14'690	16'213	16'089
Génisses et taureaux de moins d'un an (dès 2009 : y.c. engraissement)	9'540	8'517	19'136	19'655	19'426	19'982	20'010	20'068
Bétail d'engrais (sans veaux à l'engrais)	11'086	12'078	-	-	-	-	-	-
Veaux à l'engrais	1'302	1'467	-	-	-	-	-	-

## 4.2 Mesures en faveur de la biodiversité

La mise en place des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) fait partie des prestations écologiques requises (PER) définies dans l'ordonnance sur les paiements directs (OPD). Des contributions sont versées pour ces surfaces en fonction de leur niveau de qualité et de leur appartenance ou non à un projet collectif de mise en réseau.

Le niveau de qualité I correspond aux conditions et charges minimales que doit remplir une surface pour être considérée comme une surface de promotion de la biodiversité (SPB). Pour répondre au niveau de qualité II, une surface de promotion de la biodiversité (SPB) doit présenter une qualité floristique ou des structures particulières. L'inscription est volontaire et une expertise doit être demandée par l'exploitant. Pour bénéficier de la contribution pour la mise en réseau, une surface de promotion de la biodiversité (SPB) doit être aménagée et exploitée selon les critères spécifiques favorables aux espèces animales et végétales qui ont été définies dans le cadre d'un projet de mise en réseau. L'adhésion à un tel projet est également volontaire.

### 4.2.1 Évolution des SPB

#### Évolution des SPB selon les différents niveaux de qualité et leur mise en réseau

	2002	2010	2012	2014	2016	2018	2020	2022	2024	2025
Qualité I en % de la SAU, sans les arbres	9.0%	11.5%	12.0%	14.6%	16.1%	16.7%	17.3%	17.5%	18.1%	18.0%
Qualité I en % de la SAU, avec les arbres*	10.5%	13%	13.6%	16.3%	17.9%	18.5%	19.1%	19.4%	20.0%	19.9%
Qualité II en % des SPB éligibles	7.1%	29.2%	36.6%	35.3%	36.9%	38.2%	40.4%	40.7%	42.1%	42.7%
Qualité II en % de la SAU, sans les arbres	0.7%	3.4%	4.6%	5.3%	5.9%	6.3%	6.9%	7.0%	7.2%	7.3%
Qualité II en % de la SAU, avec les arbres*	0.7%	3.7%	4.9%	5.7%	6.4%	6.9%	7.5%	7.7%	7.9%	7.9%
Réseau en % des SPB	-	29.3%	54.3%	57.4%	80.5%	82.1%	83.9%	84.3%	85.5%	88.7%
Réseau en % de la SAU, sans les arbres	-	3.4%	6.8%	11.4%	13.3%	14.1%	14.8%	15.1%	15.4%	16.0%
Réseau en % de la SAU, avec les arbres*	-	3.8%	7.4%	12.3%	14.4%	15.2%	16.0%	16.3%	16.7%	17.3%

\* imputables à raison de 1 are par arbre

Les surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité I ont atteint un plafond puisqu'après une augmentation chaque année jusqu'en 2024, les surfaces n'ont plus augmenté en 2025. Pour l'année 2025, elles représentent 18.0% de la surface agricole utile et 19.9% en comptant les arbres à raison d'un are par arbre.

Les surfaces, arbres compris, répondant aux critères de qualité de niveau II et les surfaces mises en réseau sont par contre toujours en légère augmentation.

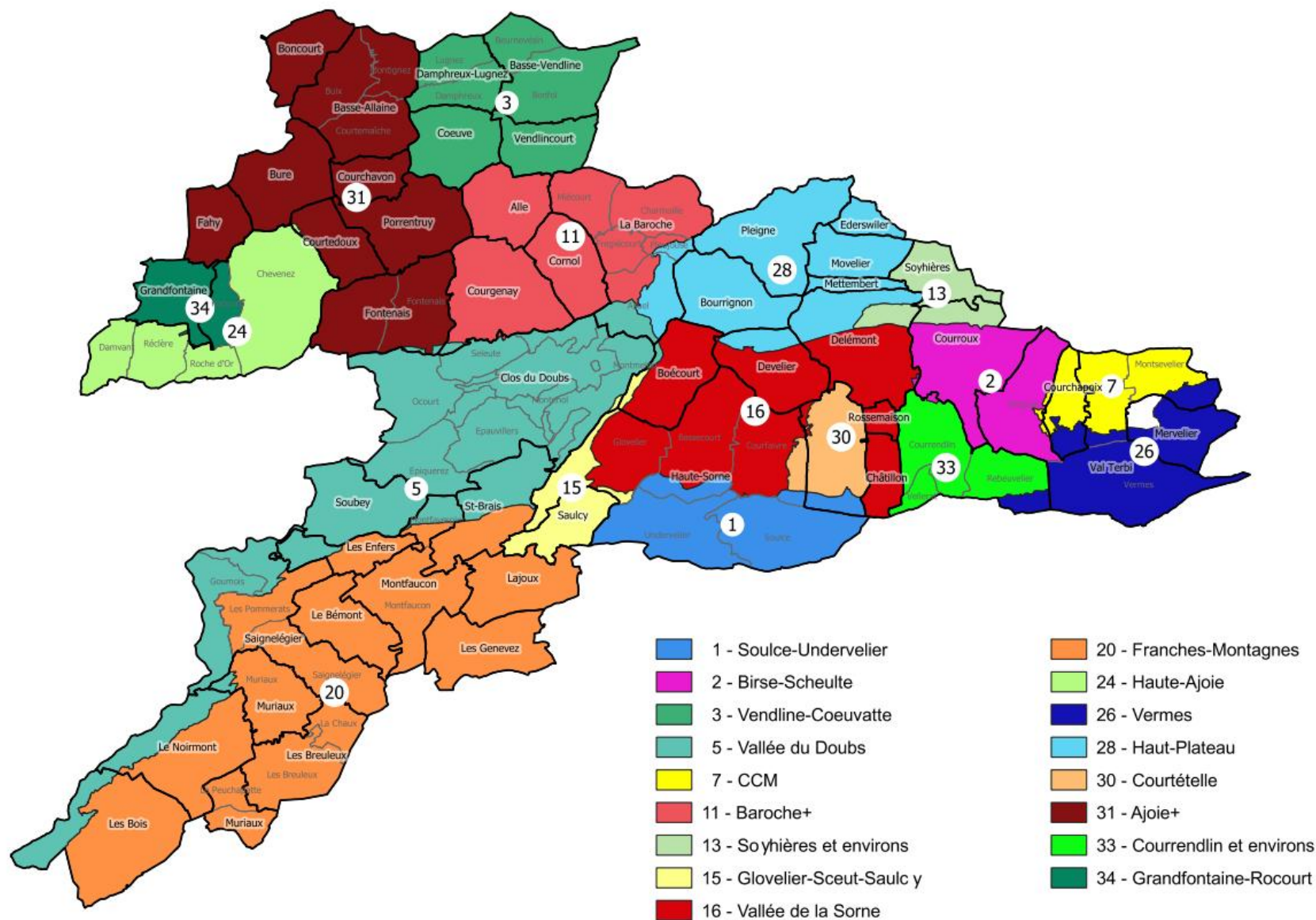
Pour la qualité de niveau II elles représentent 42.7% des SPB éligibles, soit 7.9% de la surface agricole utilisée (SAU) alors que 88.7% des surfaces de promotions de la biodiversité (SPB) sont en réseau, ce qui correspond à 17.3% de la surface agricole utilisée (SAU).

## 4.2.2 Réseaux écologiques

En 2025, les contributions ont été versées à 818 exploitations, soit 5 de plus qu'en 2024.

### Liste des réseaux écologiques

N°	Nom du réseau	Période de mise en réseau	Périmètre	SAU dans le périmètre	Porteur de projet
1	Réseau de Soulce-Undervelier	2019-2026 (3 <sup>e</sup> période)	Fusion des réseaux de Soulce et Undervelier	814 ha	Association Réseau Soulce-Undervelier
2	Réseau Birse-Scheulte	2018-2025 (3 <sup>e</sup> période)	Fusion en 2018 des réseaux de courroux et Vicques	1'513 ha	Association Birse-Scheulte
3	Réseau Vendline-Coeuvatte	2018-2025 (3 <sup>e</sup> période)	Communes de Beurnevésin, Bonfol, Coeuve, Dampfreux, Lugnez, Vendlincourt	2'811 ha	AgriJura
5	Réseau de la Vallée du Doubs	2019-2026 (3 <sup>e</sup> période)	Entité paysagère « Clos du Doubs et Vallée du Doubs »	4'692 ha	Association Réseau agro-écologique de la Vallée du Doubs
7	Réseau CCM	2023-2026 (3 <sup>e</sup> période)	Courchapoix, Corban, Montsevelier, dans le cadre du remaniement parcellaire	984 ha	Commune de Val Terbi
11	Réseau Baroche+	2024-2026 (3 <sup>e</sup> période)	Entité paysagère de la Baroche ainsi que les communes de Cornol, Courgenay et Alle	3'698 ha	AgriJura
13	Réseau de Soyhières et environs	2025-2027 (3 <sup>e</sup> période)	Commune de Soyhières et secteur du Vorbourg (Delémont)	596 ha	Association du Paradis des Lièvres
15	Réseau de Glovelier-Sceut-Saulcy	2025-2027 (3 <sup>e</sup> période)	Communes de Saulcy (en partie), Boécourt (en partie), localité de Glovelier (Commune de Haute-Sorne, en partie)	553 ha	Association d'exploitants
16	Réseau de la Vallée de la Sorne	2018-2025	Fusion en 2018 des réseaux de Haute-Sorne (Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Develier), Delémont (bas), Boécourt et extension sur Rossemaison et Châtillon	3'000 ha	AgriJura
20	Réseau des Franches-Montagnes	2018-2025 (2 <sup>e</sup> période)	Entité paysagère des Franches-Montagnes	8'301 ha	AgriJura
24	Réseau de Haute-Ajoie	2025-2027 (3 <sup>e</sup> période)	Commune de Haute-Ajoie	2'111 ha	AgriJura
26	Réseau de Vermes et environs	2019-2026 (2 <sup>e</sup> période)	Localité de Vermes (Commune de Val-Terbi), Commune de Mervelier et environs	1'101 ha	Association d'exploitants
28	Réseau du Haut-Plateau	2018-2025 (2 <sup>e</sup> période)	Fusion en 2018 des réseaux de Haut-Plateau (Pleigne, Ederswiler, Movelier, Mettembert), Bourrignon, Delémont (haut) et Löwenburg	2'900 ha	AgriJura
30	Réseau de Courtételle	2022-2026 (2 <sup>e</sup> période)	Commune de Courtételle dans le cadre du remaniement parcellaire	658 ha	Syndicat d'améliorations foncières
31	Réseau Ajoie+	2022-2026 (2 <sup>e</sup> période)	Communes de Boncourt, Basse-Allaine, Bure, Courchavon, Fahy, Porrentruy, Courtedoux et Fontenais	4'542 ha	AgriJura
33	Réseau de Courrendlin et environs	2023-2026 (2 <sup>e</sup> période)	Communes de Courrendlin, Vellerat et Rebeuvelier	863 ha	Association d'exploitants
34	Réseau de Grandfontaine-Rocourt	2023-2026 (2 <sup>e</sup> période)	Fusion en 2018 des réseaux de Rocourt et Grandfontaine. Dans le cadre du remaniement parcellaire	926 ha	Syndicat d'améliorations foncières de Rocourt



### 4.3 Mesures en faveur de la qualité du paysage

Les 3 projets cantonaux de qualité du paysage (Franches-Montagnes et Clos du Doubs, District de Delémont et Région d'Ajoie) recouvrent l'ensemble du territoire cantonal. Cela laisse la possibilité à tous les exploitants, d'adhérer à un projet et de bénéficier des contributions qui sont versées en faveur de la qualité du paysage.

Les montants à disposition pour ce type de mesures étant plafonnés, une limite maximale par exploitation est recalculée chaque année en fonction du nombre d'adhérents et des mesures inscrites.

En 2025, les différents projets comptaient au total 884 adhérents, dont 807 exploitations à l'année et 77 exploitations d'estivage.

La limite maximale par exploitation a été fixée à 150 francs par hectare de surface agricole utilisée (SAU), comme depuis 2022, alors qu'elle était de 151 francs en 2021, 152 francs de 2017 à 2020, 155 francs en 2016 et 160 francs en 2015.

Pour les exploitations d'estivage, la limite a été fixée à un maximum de 83 francs par pâquier normal (PN) alors qu'elle était de 86 francs en 2024, 88 francs en 2023, 91 francs en 2022, 90 francs en de 2018 à 2021, 91 francs en 2016 et 2017, et 97 francs en 2015.

Les 3 projets devraient être remplacés au 1<sup>er</sup> janvier 2028 par les projets à la Biodiversité régionale et à la qualité du paysage.

## 5 Droit foncier rural et viticulture

### 5.1 Activités de droit foncier

Notre service fournit des prestations en matière de droit foncier rural. Sous l'égide du Département de l'économie et de la santé, il est aussi l'organe de l'Autorité de surveillance des décisions de l'Autorité foncière cantonale.

En 2025, vingt-six expertises de droit foncier rural ont été facturés. Elles ont été réalisées pour le compte de la Commission foncière rurale, l'Office des poursuites, les notaires et divers propriétaires. De plus, des dizaines de préavis non facturés ont été rendus pour le compte du service, d'autres services de l'administration, de communes jurassiennes, de particuliers et de notaires.

L'essentiel des requêtes liées au droit foncier rural a porté sur l'estimation du prix licite de terrains agricoles, le non-assujettissement d'anciens bâtiments agricoles aux dispositions de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), la définition de l'entreprise agricole, ainsi que la reconnaissance de la qualité d'exploitant à titre personnel à certains acquéreurs.

### 5.2 Décisions liées au bail à ferme

L'ECR est l'autorité d'application au niveau cantonal concernant la loi sur le bail à ferme agricole (LBFA). Il délivre des autorisations pour :

- Des contrats de bail pour parcelles à durée réduite
- Des contrats de bail pour entreprises agricoles
- Des contrats de bail pour affermage par parcelles d'entreprises agricoles

En 2025, dix-huit dossiers ont fait l'objet d'émoluments, dont sept décisions pour entreprise agricole, six pour affermage par parcelles et quatre pour des affermagés à durée réduite. Des dizaines de préavis ou renseignements non facturés ont été rendus pour le compte du service, d'autres services de l'administration cantonale, de communes jurassiennes, de particuliers et de notaires.

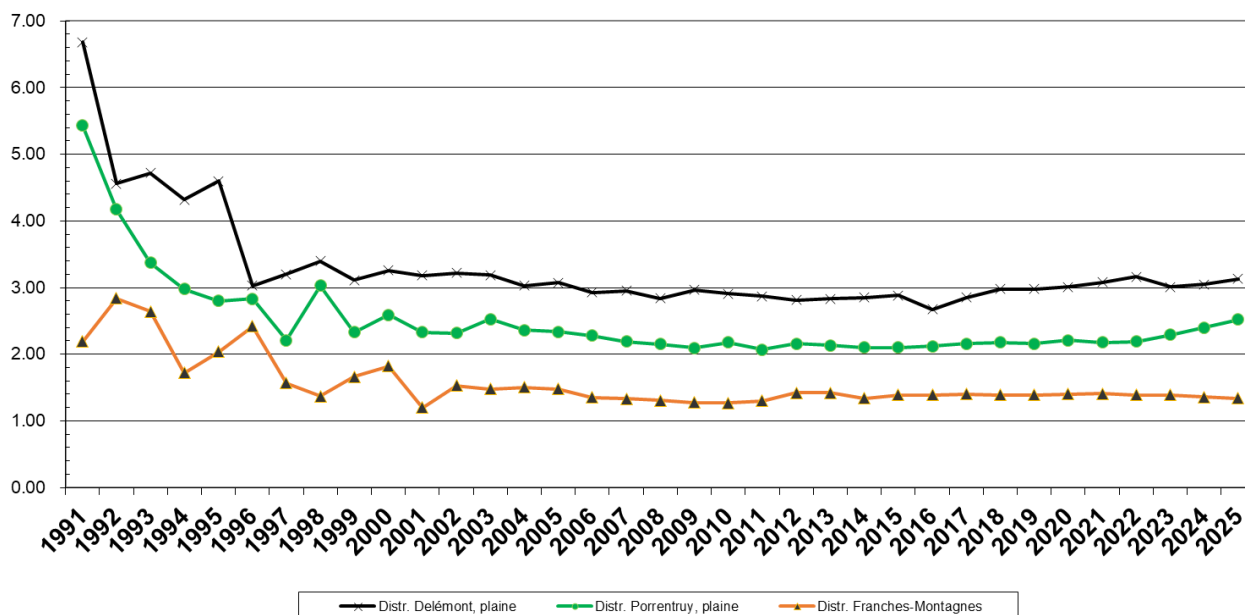
### 5.3 Publication de la statistique foncière

La statistique annuelle est publiée au mois de décembre. Cette dernière est valable dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante et ce, jusqu'au 31 décembre. Comme d'habitude, le détail des statistiques des immeubles agricoles peut être consulté sur notre site Internet.

### 5.4 Évolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles

Les ventes d'immeubles ou d'entreprises agricoles ne sont autorisées par la Commission foncière rurale que lorsque le prix de la transaction est licite au sens de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR). Le prix d'acquisition est surfait lorsqu'il dépasse de plus de 5% le prix moyen payé pour des entreprises ou des immeubles agricoles comparables dans la même région au cours des cinq dernières années. Pour cette raison, une statistique foncière est mise à jour annuellement. Concernant les terrains agricoles, le graphique suivant reflète les effets sur les prix induits par l'introduction de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), dépeignant l'évolution du prix moyen au m<sup>2</sup> pour les zones de plaine de Delémont, Porrentruy, et la zone des Franches-Montagnes depuis 1991 :

## Prix de vente moyens des terrains agricoles dans les districts jurassiens (frs/m<sup>2</sup>)



Source : propre représentation

Plus en détail, le tableau suivant présente une vue d'ensemble de la valeur vénale de ces dernières années, en fonction des zones :

Prix moyen au m <sup>2</sup> en francs	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Delémont et Moutier</b>					
Zone de plaine	3.08	3.16	3.01	3.05	3.13
Zone des collines	2.66	2.67	2.68	2.70	2.76
Zone de montagne	1.46	1.35	1.40	1.36	1.59 <sup>1</sup>
<b>Porrentruy</b>					
Zone de plaine	2.18	2.19	2.29	2.40	2.52
Zone de montagne et collines	1.42	1.61	1.60	1.65	1.81
<b>Franches-Montagnes</b>					
Zone de montagne	1.41	1.39	1.39	1.36	1.34

Pour l'obtention de la valeur vénale, s'agissant des entreprises agricoles, le facteur de multiplication de la valeur de rendement s'est établi à 2.24 en 2025. Il est identique à celui de 2024.

<sup>1</sup> Dès 2025, la statistique inclut les ventes du district de Moutier

## 5.5 Viticulture

### Cadre légal

La viticulture jurassienne est régie par l'Ordonnance sur la viticulture et les appellations des vins. Les vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) du Jura doivent respecter les caractéristiques suivantes :

Teneur minimale en sucre :	61.9 degrés Oechsles pour les blancs 69.7 degrés Oechsles pour les rouges
Rendement Maximum :	1.0 kg/m <sup>2</sup> pour les blancs 1.4 kg/m <sup>2</sup> pour les rouges
Cépages :	Liste de cépages « dynamique », selon liste de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) et modification de l'encépagement jurassien au fil du temps
Coupage :	Permis, à hauteur de 10% au maximum. Le coupage des rosés avec du blanc est interdit.
Millésime :	90% de raisins récoltés pour l'année mentionnée
Vin de monocépage :	85% au moins du vin est composé du cépage mentionné
Vin d'assemblage :	Autorisé
Utilisation de la désignation :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription initiale obligatoire</li> <li>• Contrôles de parcelles réguliers</li> <li>• Contrôles organoleptiques réguliers</li> </ul>
Vins d'exportation :	Selon accord avec l'Union Européenne (UE) et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), désignation du pays afin d'éviter toute confusion avec les vins du jura français

### Millésime 2025

En 2025, la quantité de raisins encavés s'est avérée supérieure à la moyenne des cinq dernières années, avec 53'374 kg récoltés.

Récolte enregistrée pour le canton du Jura :

	2021	2022	2023	2024	2025	Moy. annuelle sur 5 ans
kg de raisin	14'793	44'894	63'656	34'808	53'374	42'305

## 6 Production animale

### 6.1 Dépenses 2025 en faveur de l'élevage

Montants alloués :

Type	Montant	
Bovins	CHF	327'620
Chevaux	CHF	247'345
Menu Bétail	CHF	41'961
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>616'926</b>

### 6.2 Marchés publics de bétail

Trente-quatre marchés ont été organisés sur les places habituelles (Saignelégier, Glovelier, Porrentruy, Les Bois). Un marché a dû être annulé faute d'inscription suffisantes.

Au total, 3151 bêtes, soit une de moins qu'en 2024, ont été commercialisées sur les marchés jurassiens. Parmi celles-ci, on compte 1956 vaches, contre dont 1755 vaches une année auparavant.

Les surenchères obtenues se présentent comme suit :

- toutes catégories confondues : 41 cts (34 cts en 2024), ce qui représente 222 francs par bête ;
- vaches : 44 cts (comme en 2024), donc 284 francs par vache.

La plus-value totale générée par les surenchères se monte à 700'000 francs environ.

Les vaches de la catégorie T se sont vendues au prix de 5.01 francs, contre 4.76 francs en 2024.

Le Service de l'économie rurale et AgriJura collaborent étroitement pour l'organisation des marchés publics de bétail. Les communes et les syndicats d'élevage, de leur côté, sont responsables de l'organisation des places de marché. Les experts de Proviande (interprofession suisse de la viande), pour leur part, s'occupent de la taxation neutre des animaux.

Les marchés permettent de regrouper l'offre, attirant ainsi un plus grand nombre de marchands dans le Jura et favorisant des enchères dynamiques et avantageuses. Mais surtout, les marchés contribuent à établir des prix de référence, lesquels servent chaque semaine de base à l'élaboration de la nouvelle table de prix de Proviande. Cette dernière est, en principe, appliquée par l'ensemble des acheteurs, ce qui profite également aux agriculteurs qui livrent leur bétail directement aux abattoirs.

Nombre de jours de marché	34 jours
Têtes de bétail commercialisées	3'151 têtes
Têtes de bétail au bénéfice d'une contribution	2'578 têtes
Contributions	319'270 francs

#### Nombre de marchés publics organisés et de bêtes au bénéfice d'une contribution

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de marchés	35	35	35	35	35	35	29	35	35	35	35	34
Nombre de têtes	3'647	3'710	3'823	3'825	3'713	3'718	3'150	3'415	3'429	3'367	2'194	2'578



Photo 01 : Les marchés (ici à Glovelier) permettent de regrouper l'offre, attirant ainsi un plus grand nombre de marchands et favorisant des enchères dynamiques et avantageuses (photo AgriJura)

### 6.3 Marchés de moutons

Un seul marché de moutons, sur les 5 programmés, a pu être organisé en 2025. Les autres ont dû être annulés faute d'inscriptions.

#### Nombre de marchés de moutons organisés et effectifs

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de marchés	4	4	4	5	5	5	3	4	4	4	3	1
Nombre de têtes	396	469	410	378	462	470	216	366	407	253	161	49



Photo 02 : Un marché de mouton a été organisé à Glovelier (Photo : AgriJura)

## 6.4 Organisation de concours

Les concours cantonaux de chevaux et les concours ovins et caprins sont organisés par le Service de l'économie rurale en étroite collaboration avec les organisations d'élevage et les communes. L'appréciation des animaux est réalisée par les membres des commissions cantonales d'experts. Les éleveurs qui le désirent peuvent présenter leurs taureaux aux concours intercantonaux de Tavannes (au printemps) et aux Ponts-de-Martel (en automne).

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chevaux	Jours de concours	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.0	1.5	1.5	1.5	1.5
	Nombre d'animaux <sup>1</sup>	52	49	51	47	43	41	47	41	38	40	45
Bovins	Jours de concours	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	0.5	1.0	1.5	1.5	1.5	1.5
	Nombre d'animaux <sup>2</sup>	58	36	43	42	42	6	19**	23	24	25	31
Ovins	Jours de concours	3	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	4*	4*	3.5	4.5	5.0
	Nombre d'animaux <sup>3</sup>	587	610	630	693	647	671	669	759	777	811	830
Caprins	Jours de concours	5	6	6	5.5	5	5	5	5	5	5.5	4.0
	Nombre d'animaux	714	816	882	820	863	857	908	841	947	948	834

\*Dont ½ jour au printemps \*\* les taureaux qui ont été appréciés au printemps sur les exploitations, en raison du Covid-19, ne sont pas comptabilisés

### 6.4.1 Concours cantonaux de chevaux

Les concours cantonaux ont été organisés le 6 mars à Chevenez ainsi que le 13 mars à Glovelier et Saignelégier. Au total, 69 chevaux (29 étalons et 40 élèves-étalons) ont foulé les pistes jurassiennes, contre 58 en 2024. Les experts ont primé 23 des 40 élèves-étalons présentés.

Ces concours visent à promouvoir la garde de bons étalons et à encourager les éleveurs à sélectionner les meilleurs jeunes sujets en vue des épreuves d'approbation de l'année suivante. Ils permettent également aux éleveurs de comparer les étalons stationnés dans le canton durant la saison de monte.

Chaque année, le Service de l'économie rurale publie le rapport « Élevage chevalin dans le Canton du Jura ». Celui-ci contient de nombreuses informations sur l'élevage et la mise en valeur des chevaux. Il est distribué par les syndicats chevalins et est également téléchargeable sur [www.jura.ch/ecr](http://www.jura.ch/ecr), rubrique « production animale ».

<sup>1</sup> Étalons et élèves-étalons primés le jour du concours

<sup>2</sup> Taureaux admis au Herd-book (en propriété d'éleveurs jurassiens)

<sup>3</sup> Animaux primés



*Photo 03 : Au total, 69 chevaux ont foulé les pistes jurassiennes (ici à Chevez, photo Bernadette Odiet)*



*Photos 04 : Les concours cantonaux (ici à Saignelégier) permettent aux éleveurs de comparer les étalons stationnés dans le canton durant la saison de monte (photo Bernadette Odiet)*

### 6.4.2 Concours intercantonaux de taureaux

Deux concours intercantonaux de taureaux ont lieu chaque année : le premier à Tavannes au printemps et le deuxième aux Ponts-de-Martel en automne. Ces manifestations servent à l'admission des taureaux au herd-book mais surtout de plateforme de vente.

Celui de Tavannes a eu lieu le 12 mars au Manège d'Orange. Sur les 24 sujets présentés et admis au herd-book, 7 étaient en propriété d'éleveurs jurassiens.

Le concours des Ponts-de-Martel s'est déroulé à l'Anim'Halle le 5 septembre. Au total, 92 taureaux ont été présentés et admis au herd-book ; parmi ceux-ci, 24 appartenaient à des éleveurs domiciliés dans le canton.



*Photo 05 : Le concours des Ponts-de-Martel s'est déroulé à l'Anim'Halle le 5 septembre (Photo ECR)*

### 6.4.3 Menu bétail

Les concours pour les caprins ont été organisés du 7 au 17 avril. Les experts se sont rendus dans les grandes exploitations alors que les détenteurs de peu d'animaux se sont déplacés sur des places centralisées. Une prime cantonale a pu être octroyée à 834 animaux.

Les concours ovins pour leur part, ont eu lieu du 16 au 26 septembre. Comme pour les caprins, les experts se sont rendus dans les grands cheptels alors que des places centralisées ont été organisées pour les petits effectifs. Au total, 830 animaux ont bénéficié d'une prime cantonale.

Les concours ovins et caprins ont comme objectif principal l'admission des animaux au herd-book et l'octroi des primes cantonales. De plus, ce sont d'excellentes occasions offertes aux éleveurs pour se retrouver et pour échanger. Finalement, les concours permettent de comparer les cheptels, ce qui aide les éleveurs à sélectionner leur bétail.



*Photo 06 : Les concours pour les caprins ont été organisés du 7 au 17 avril (ici à Vicques, photo ECR)*



*Photo 07 : Les concours ovins ont eu lieu du 16 au 26 septembre (ici à Boncourt). Comme pour les caprins, les experts se sont rendus dans les grands cheptels alors que des places centralisées ont été organisées pour les petits effectifs (photo ECR)*

## 7 Autres activités

### 7.1 Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances

- 3 groupes de travail en relation avec les planifications agricoles de l'Agglo, de la SEDRAC et de la ZAM
- Agridea
- Association suisse pour la construction agricole (ALB-CH)
- Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture (AgriJura)
- Comité de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC)
- Comité de l'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée (AJAPI)
- Comité de l'Organisme intercantonal de certification (OIC)
- Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT)
- Commission de gestion de la caisse des épizooties
- Commissions cantonales d'experts des espèces chevaline, ovine et caprine
- Commission des crédits agricoles
- Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens (CIPBJ)
- Commission interjurassienne pour la formation professionnelle
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques
- Commission pour la promotion de l'agriculture bio dans le Jura et Jura bernois (PROJAB)
- Conférence des chefs de service de l'agriculture romande (CCSAR)
- Conférence des chefs des offices cantonaux de l'agriculture (COSAC)
- Conférence des services latins chargés des améliorations structurelles
- Conseil de Direction de l'école d'ingénieurs de Changins
- Conseil de la Fondation rurale interjurassienne (FRI)
- Fondation pour le logement Soleure
- Groupe "Production animale" de la Fondation rurale interjurassienne
- Groupe de pilotage "Terres Vivantes"
- Groupe de travail "Développement du tourisme rural"
- Groupe de travail "Pâturages boisés"
- Groupe de travail "Planification directrice cantonale des décharges et carrières"
- Groupe de travail "Qualité des eaux de surface"
- Membre invité à la Commission des paysages et des sites
- Groupe des responsables de la viticulture romande
- Groupe pour la promotion de l'élevage du cheval (groupe "Cheval")
- Groupe utilisateur Acorda / Agridea
- Suissemelio (Association suisse pour le développement rural)

## 8 Personnel du Service au 31 décembre 2025

Chef de service	Jean-Paul Lachat (fin du rapport le 16.12.2025)	032 420 74 02
Administration	Olivier Schwab Tanel Sirimsi, stagiaire HEG	032 420 74 04 032 420 74 18
Comptabilité	Françoise Berberat	032 420 74 04
Améliorations foncières	Claude Ciochi Vincent Fringeli Françoise Berberat, <i>secrétariat</i> Olivier Schwab, <i>secrétariat</i>	032 420 74 10 032 420 74 05 032 420 74 08 032 420 74 04
Crédits, constructions rurales	Ruffieux Maël Von Däniken Christophe Françoise Berberat, <i>secrétariat</i> Olivier Schwab, <i>secrétariat</i>	032 420 74 07 032 420 74 17 032 420 74 08 032 420 74 04
Droit foncier rural	Laetitia Stegmann Pierre Olivier Donzé, <i>secrétariat</i>	032 420 74 11 032 420 78 32
Paiements directs, production végétale, prestations à caractère écologique, contributions d'estivage	Lisa Berret Christian Vernier Franca Grasso, <i>secrétariat</i> Olivier Schwab, <i>secrétariat</i> Pierre Olivier Donzé, <i>secrétariat</i>	032 420 74 09 032 420 74 13 032 420 74 12 032 420 74 04 032 420 78 32
Production animale	Roger Biedermann Olivier Schwab, <i>secrétariat</i>	032 420 74 14 032 420 74 04

Au 31 décembre 2025, le Service de l'économie rurale comptait 13 collaborateurs/trices, un stagiaire, pour 10.10 emplois équivalent plein temps.

Courtemelon, juin 2026 / CC - ts